

RÉGION DE L'ATLANTIQUE- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES ANNÉES QUATRE-VINGT

RÉSUMÉ



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Atlantic
Development
Council
Canada

Conseil de
développement
de la région de
l'Atlantique
Canada

NOVEMBRE 1978

RÉSUMÉ



RÉGION CANADIENNE DE L'ATLANTIQUE
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LES ANNÉES QUATRE-VINGT

RAPPORT ÉTABLI PAR

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

A L'INTENTION DE

L'HONORABLE MARCEL LESSARD
MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TRANSMIS LE 28 SEPTEMBRE 1978

ST-JEAN
TERRE-NEUVE
LE 30 NOVEMBRE 1978

COMPOSITION DU CONSEIL PENDANT LA PRÉPARATION
DU PRÉSENT RAPPORT

Membres actuels

Donald H. McDougall, président, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Alyre H. Cormier, vice-président, Moncton (Nouveau-Brunswick)
W. John Bigelow, Charlottetown (Île du Prince Édouard)
Theo H. Etchegary, Burin (Terre-Neuve)
Paul LePage, Bathurst (Nouveau-Brunswick)
Teresa MacNeil, Antigonish (Nouvelle-Écosse)
Bruce D. McKenzie, Middleton (Nouvelle-Écosse)
Charles A. Moulton, Halifax (Nouvelle-Écosse)
J. Burford Ploughman, St-Jean (Terre-Neuve)
Joseph V. Streeter, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
Esau E. Thoms, Freshwater, P.B. (Terre-Neuve)

Anciens membres

G. Campbell Eaton, président, St-Jean (Terre-Neuve)
(jusqu'au 5 août 1977)
John F. Hirtle, membre, Bridgewater (Nouvelle-Écosse)
(jusqu'au 8 mars 1977)

Personnel

James L. Miller, Directeur exécutif
Brenda C. Dunbar, Agent de développement (Commerce)
(depuis le 15 juin 1978)
John D. Fahey, Agent de développement (Génie)
Raymond Hayward, Agent de développement (Economie)
E. Anne Mills, Agent de développement adjoint (Commerce)
Edward P. Nugent, Agent de développement (Ressources)
Baxter H. Simms, Agent de développement (Commerce)
(jusqu'au 15 octobre 1977)
David G. Wells, Agent de développement adjoint (Economie)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉFACE	v
I THÈME DE LA STRATÉGIE	1
II ÉTAT COMPARATIF DE LA RÉGION	6
III PERSPECTIVE HISTORIQUE	14
IV DIMENSIONS NOUVELLES OFFERTES A L'ÉCONOMIE NATIONALE	17
V RESSOURCES	22
VI L'ENTREPRISE	28
VII LES SERVICES	31
VIII SECTEURS D'APPUI - TRANSPORT, ÉNERGIE, BÂTIMENT	34
IX EXTRAPOLATION DE LA POPULATION ET OBJECTIFS ÉCONOMIQUES	37
X ATTITUDES ET PERCEPTIONS	38

TABLEAUX CHOISIS

<u>N°</u>		<u>Page</u>
S1	Catégories du revenu personnel par habitant dans les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada, 1970 et 1976	7
S2	Somme des paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux provinces et aux particuliers en termes de pourcentage des dépenses provinciales brutes - 1970 à 1976	8
S3	Paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et aux particuliers, 1970-1976	9
S4	Taux de chômage dans les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada, 1970-1977	11
S5	Différence dans l'emploi par secteur dans la région de l'Atlantique, 1970 à 1977	12

PRÉFACE

Le présent document constitue le résumé du rapport établi par le Conseil de développement de la Région de l'Atlantique au sujet de l'état de l'économie dans la Région ainsi que de la stratégie de développement économique que le Conseil propose pour la Région au cours des années 1980. Au risque de pousser trop loin la simplification afin de présenter l'esprit et l'essence du Rapport, le résumé a été établi en vue de servir de guide au texte principal lui-même et n'a évidemment pas pour objet de remplacer le Rapport lui-même.

Le Conseil a été établi par le Parlement canadien en 1969 et on lui a confié le mandat de conseiller le Ministre de l'Expansion économique régionale. Il a publié ses premières recommandations en matière de stratégie de développement économique applicables à la Région de l'Atlantique en 1971. À la lumière de l'expérience acquise et des événements survenus au cours des années 1970, le Conseil a tenté d'examiner les causes sous-jacentes de la performance économique de la Région et de postuler un engagement plus actif sur le plan économique de la part de la Région au sein d'un pays qui fait lui-même l'objet d'une ré-évaluation fondamentale.

I - THÈME DE LA STRATÉGIE

Il n'existe aucune entité politique ni aucun autre organisme unique qui soit responsable isolément de la surveillance et des besoins de l'économie dans la Région canadienne de l'Atlantique. En réalité, l'économie régionale elle-même n'existe que dans les exercices de l'esprit qui font qu'on englobe les chiffres et les domaines d'activité économique des quatre provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et qu'on examine le tout dans le contexte élargi de l'économie de la fédération canadienne. Vue sous cet angle, l'économie de la Région de l'Atlantique peut se comparer à celles des autres régions du Canada ainsi que du Canada dans son ensemble.

Les évaluations faites des disparités économiques relevées entre le reste du Canada et la Région de l'Atlantique semblent, si on les examine de près, suffisamment frappantes pour justifier des inquiétudes sérieuses de la part du gouvernement national, de tous les gouvernements provinciaux ainsi que du secteur privé au Canada dans son ensemble, car tous ont des rôles et des intérêts particuliers dans l'économie de la Région de l'Atlantique. Bien des preuves indiquent que les interactions passées entrent les divers intervenants, du fait qu'ils exercent des influences sur l'économie nationale, internationale aussi bien que régionale, ont des répercussions considérables sur la Région de l'Atlantique.

Le Conseil, qui joue un rôle de conseiller auprès d'un Ministre fédéral, a entrepris d'établir le cadre d'une stratégie de développement économique applicable à la Région de l'Atlantique qui tienne compte des intérêts et des rôles de tous les intéressés. Il cherche non seulement à améliorer la capacité interne de susciter des revenus par l'utilisation des ressources humaines et matérielles de la Région mais encore à réclamer une participation plus active de la part de la Région sur le plan plus vaste de l'économie de la fédération canadienne. Pour qu'il puisse obtenir l'appui nécessaire à la réalisation de l'objectif qu'il s'est fixé, le Conseil doit faire un effort consciencieux pour attirer l'attention, tout au moins de façon périodique, uniquement sur le plan régional, de sorte que les intervenants puissent se discipliner eux-mêmes, et les uns les autres, pour que leurs efforts soient convergents et satisfaisants.

Comme l'indique la table des matières du Rapport, voici en quelques mots la façon dont le Conseil a abordé sa tâche:

- a) en établissant une présentation de manifestations actuelles de l'importance comme de la nature des disparités économiques entre le reste du Canada et la Région;
- b) en examinant l'évolution dans le temps de la situation économique de la Région qui est tombée dans un état de dépendance mais qui s'était maintenue de façon autonome dans le passé;
- c) en évaluant de façon générale l'efficacité des moyens que le gouvernement national a utilisé dans le passé pour suppléer à la capacité de la Région de subvenir à ses propres besoins à même ses propres ressources, à l'intérieur des limites imposées par l'économie nationale;

- d) en identifiant les moyens par lesquels le gouvernement national pourrait mettre en oeuvre d'autres processus économiques pour inverser le glissement de la Région vers la dépendance;
- e) en rappelant au secteur privé du Canada pris dans son ensemble que la Région de l'Atlantique est une partie essentielle du Canada qui préfère jouer un rôle actif au sein de l'économie nationale plutôt qu'un rôle passif ou qu'un rôle de dépendance;
- f) en examinant la gamme considérable d'occasions qui s'offrent à la Région de susciter la renaissance du sens de l'entreprise dans les domaines du développement et de l'utilisation de ses propres ressources, de sa position géographique et de son appartenance à la famille canadienne;
- g) en quantifiant les besoins nets de création de nouveaux emplois dans la Région jusqu'à l'année 1991 et en proposant les correctifs souhaitables en fonction de la configuration de la structure industrielle de la Région;
- h) en présentant des avis au sujet des modifications des politiques publiques appropriées aux circonstances économiques de la Région, et
- i) en cherchant à informer la population de la Région de la vulnérabilité de sa situation économique collective, en dépit des améliorations constantes du niveau de vie matérielle, ainsi que de ses défis et des répercussions pour la population au cours de la prochaine décennie.

Le Conseil a fait mener un grand nombre d'études aussi bien par son propre personnel que par des gens de l'extérieur, à forfait; il a consulté des membres représentatifs du monde des affaires comme du travail de la Région et il s'est réuni un grand nombre de fois aussi bien en comités qu'en plénière. Les membres du Conseil même, aussi bien que du personnel du Conseil, ont étudié diverses questions en collaboration avec des représentants des gouvernements de même que des individus reconnus pour les connaissances qu'ils ont de l'état économique de la Région et pour l'intérêt qu'ils y portent. Il semble inévitable qu'on puisse arriver à conclure autre chose que, même si les perspectives sont meilleures de tirer un plus grand profit des ressources de la Région dans l'avenir, la Région ne peut compter sur ce seul secteur pour soutenir et améliorer sa situation économique actuelle. Il serait encore moins satisfaisant pour la Région de maintenir sa sécurité économique dans l'avenir en conservant le taux actuel de croissance des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Déjà, pour ce qui est des dépenses provinciales brutes, le pourcentage de dépendance de la Région du gouvernement fédéral atteint près de trois fois celui du reste du Canada. Étant donné qu'un processus de ré-évaluation nationale est déjà en cours au Canada, le Conseil estime le moment propice pour les chefs politiques de la Région de chercher à définir plus clairement, sans qu'il faille nécessairement passer par la réforme constitutionnelle, la nature de l'objectif national du côté des questions économiques.

Le Conseil ne propose pas de solution financière aux malaises économiques de la Région. Si tel était le cas, il chercherait à obtenir des paiements de transfert en plus grand nombre et dans divers autres domaines. Il perçoit clairement que la population de la Région ne saurait être satisfaite d'être "entretenu" par des moyens fiscaux. Il propose cependant que l'économie nationale soit gérée à l'avenir de façon que la Région de l'Atlantique parvienne à obtenir une part plus appropriée de l'activité économique nationale et que certaines des grandes perspectives économiques de la Région soient reconnues comme importantes et prioritaires sur le plan national.

Une bonne partie du Rapport porte en conséquence sur l'objectif fondamental qu'il s'est fixé d'en arriver à ce que la Région de l'Atlantique en vienne à nouveau à jouer un rôle véritable dans les entreprises économiques de la nation. Le Conseil propose divers rôles économiques nationaux qui pourraient être joués dans la Région même, et les parties qui suivent du présent résumé en indiquent quelques-uns.

Le Conseil ne prétend pas que la Région n'a pas été appelée à jouer des rôles économiques sur le plan national, mais il soutient que le degré de participation n'a pas été assez élevé dans le passé. Si on examine les faits qui se sont produits, une fois la fédération réalisée, les provinces Maritimes ont apporté une contribution très secondaire (Terre-Neuve évidemment aucune contribution) car le pouvoir politique et économique s'est concentré dans l'association Ontario-Québec afin de procéder à l'organisation et à l'exploitation du vaste réservoir de ressources de l'Ouest. De nos jours, alors que d'autres concentrations politiques et économiques du pouvoir prennent de plus en plus d'ampleur et modifient l'évolution historique, il faut en arriver à un agencement des différentes parties du Canada qui témoigne d'une plus grande maturité. De l'avis du Conseil, l'activité économique équilibrée sur le plan régional au sein de la Fédération canadienne devrait passer au rang de priorité nationale la plus élevée car l'affermissement des économies régionales va contribuer à raffermir la nation de façon appréciable.

Dans la mesure où la Région pourra atteindre une plus grande autonomie en utilisant les ressources propres dont elle dispose, elle dépendra de moins en moins des dollars des impôts fédéraux sous forme de paiements de transfert et il sera d'autant plus facile qu'il y ait accord sur les rôles économiques appropriés à la Région sur le plan de l'économie nationale. Après avoir fait l'étude de tous les grands secteurs de ressources de la Région, les membres du Conseil ont acquis la conviction que les ressources en question pouvaient évidemment permettre des relèvements très appréciables du niveau de l'emploi dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires, et que les événements survenus au cours des années 1970 avaient en général tendance à favoriser une perspective optimiste à long terme pour ce qui est de l'amélioration substantielle des avantages tirés des industries de base de la Région. Pour que la Région puisse tirer le plus grand profit possible de ses ressources, particulièrement de ses ressources sous-marines, le Conseil recommande un certain nombre de modifications fondamentales des attitudes et des politiques tant au niveau du gouvernement national qu'au niveau des gouvernements provinciaux, sans compter que les modifications en question s'imposent également dans l'orientation de l'économie nationale.

Les objectifs du développement du Conseil découlent de deux grandes considérations:

- a) extrapolation de la croissance de la population active, et
- b) disparités économiques actuelles entre la Région et le reste du Canada.

On estime qu'il faudra créer entre 350,000 et 400,000 nouveaux emplois nets dans la Région d'ici 1991 pour utiliser la population active que les extrapolations nous permettent d'établir, pour réduire le taux de chômage à 5 p. 100 environ, et pour amener les taux de participation de la population active pour la Région au moins au niveau que la nation dans son ensemble atteint dans le moment. Il est possible que l'objectif du taux de chômage de 5 p. 100 ne soit pas réaliste compte tenu des taux de chômage présentement très élevés dans la Région. Le Conseil a choisi une fourchette pour le nombre d'emplois supplémentaires nets requis étant donné le grand nombre de variables qui peuvent intervenir. Ainsi, si l'objectif de taux de participation de la population active était atteint, mais que le taux de chômage atteigne 6 p. 100, le nombre net d'emplois supplémentaires requis s'établirait à environ 390,000. A 7 p. 100, il en faudrait 380,000 et à 9 p. 100, 356,000.

Le taux de participation de la population active est l'un parmi une famille d'indicateurs de la situation économique comparative que le Conseil privilégie et dont la Région devrait s'approcher vers 1991 pour atteindre la parité avec des indicateurs du même genre pour le reste du Canada. Comme le taux de participation de la population active de la Région est notablement inférieur à celui du reste du Canada dans le moment, le taux officiel de chômage dans la Région sous-estime gravement l'importance de la main-d'oeuvre non utilisée dans la Région. Il existe également d'autres raisons pour cet état de fait, comme l'indique le rapport.

L'indicateur du revenu par personne doit également être signalé dans le présent résumé. Le Conseil estime qu'il devrait y avoir un relèvement appréciable du revenu par personne dans la Région de l'Atlantique au-delà du niveau de 1977, qui s'établissait à 72.7 p. 100 de la moyenne pour le reste du pays. L'objectif de 90 p. 100 aux environs de 1991 peut paraître optimiste compte tenu des problèmes pratiques que pose la réalisation simultanée de la création massive d'emplois et de la réduction de l'écart ou du niveau du revenu par personne au cours de la même période. Le Conseil reconnaît également, dans l'intérêt du bien-être économique dans la Région, que le rétrécissement de l'écart du côté du revenu par tête ne devrait pas précéder l'établissement d'une base économique solide propice à l'amélioration du niveau du revenu. Indépendamment des considérations qui précèdent, après avoir analysé tous les faits le Conseil demeure convaincu que les disparités économiques actuelles entre la Région et le reste du Canada ne se situent pas à l'intérieur de limites tolérables.

Au moment où la nation procède à un auto-examen sérieux de la situation, le Conseil estime important de faire preuve de franchise quant à la place que la Région de l'Atlantique dans la Fédération canadienne. Le Conseil ne cherche pas à attribuer des blâmes ou des félicitations pour les désillusions ou les progrès de la Région sur le plan économique. Ce à quoi s'intéresse avant tout le Conseil c'est qu'on identifie et reconnaisse une

stratégie de développement économique applicable à la Région non seulement pour donner une orientation, des perspectives et un sens d'épanouissement à la population de la portion canadienne de l'Atlantique, mais également pour constituer une des assises d'un Canada stable.

II - ÉTAT COMPARATIF DE LA RÉGION

Les chapitres 1 et 2 du Rapport fournissent une bonne partie des données réelles qui ont permis au Conseil de décider ce qui devrait être fait pour placer l'économie de la Région sur une base plus solide au cours des années 1980. Le chapitre 1 examine l'importance de la disparité économique actuelle entre le reste du Canada et la Région en présentant divers éléments utilisés pour mesurer la performance économique au cours des années soixante-dix. Le chapitre 1 présente également les moyens qui ont été utilisés par le gouvernement national afin de minimiser les disparités. Le chapitre 2 présente brièvement l'expérience connue par la Région dans le contexte économique national depuis la Confédération.

En fonction de ce qui s'est produit au cours des années soixante-dix, il est évident que les disparités ont continué de s'accroître. Il ne fait également aucun doute que les moyens utilisés par le gouvernement national pour minimiser les disparités, même s'ils ont contribué de façon appréciable à améliorer le niveau matériel de vie dans la Région, ont en très grande partie eu l'effet de palliatifs dans les répercussions qu'ils ont eues sur la vulnérabilité fondamentale de l'économie régionale. Il convient cependant de citer l'exception remarquable qu'a été l'établissement de la limite de 200 milles.

Il y a eu une amélioration appréciable du pourcentage du revenu personnel par personne pour l'ensemble de la Région au regard du reste du Canada car il est passé de 69.4 p. 100 en 1970 à 72.7 p. 100 en 1977. La différence absolue en dollars est cependant passée de \$986 en 1970 à \$2,064 en 1977, et la divergence continue de s'accroître. L'amélioration relative qui s'est produite semble avoir résulté presque uniquement de la croissance maintenue des paiements de transfert du gouvernement aux individus, tout particulièrement en ce qui touche les prestations d'assurance-chômage. Les comparaisons entre la Région et le reste du Canada sur le plan du revenu gagné et des paiements de transfert comptés comme éléments du revenu par personne pour les années 1970 et 1976 sont présentées au tableau S1.

Les gouvernements provinciaux de la Région ont également compté davantage sur des transferts fédéraux, même si l'augmentation de leur dépendance s'est accentuée un peu moins rapidement que celle des individus. La dépendance globale de la Région au regard des paiements de transfert du gouvernement fédéral est passée de 20.3 p. 100 des dépenses régionales brutes en 1970 à 26.4 p. 100 en 1976. A cette dernière date, la dépendance de la Région était près de trois fois plus élevée que celle du reste du Canada et représentait plus du double de celle de la province la plus dépendante à l'extérieur de la Région, comme l'indique le tableau S2. Même si la Région est relativement plus à la merci des paiements de transfert, les montants en dollars versés à certaines autres provinces sont considérablement plus élevés, comme l'indique le tableau S3, étant donné que certains des éléments utilisés pour déterminer les paiements sont fonction de la population.

Le taux officiel de chômage dans la Région s'est élevé beaucoup plus rapidement que le taux du reste du Canada au cours des années soixante-dix (tableau S4) et il atteignait 12.7 p. 100 en 1977 au regard de

TABLEAU S1

Catégories (a) du revenu personnel par habitant
dans les provinces de l'Atlantique et le
reste du Canada
1970 et 1976

	1 9 7 0					1 9 7 6				
	Provinces de l'Atlantique		Reste du Canada		% des provinces de l'Atlantique par rapport au reste du Canada	Provinces de l'Atlantique		Reste du Canada		% des provinces de l'Atlantique par rapport au reste du Canada
	\$	% du total	\$	% du total		\$	% du total	\$	% du total	
Catégorie du revenu de travail(a)	1,877	83.8	2,902	90.0	64.7	4,013	79.4	6,091	88.1	65.9
Catégorie des paiements de transfert(a)	363	16.2	324	10.0	112.0	1,041	20.6	825	11.9	126.2
	2,240	100.0	3,226	100.0	69.4	5,054	100.0	6,916	100.0	73.1

Source: Statistique Canada 13-201 - "Comptes nationaux des revenus et des dépenses".

(a) Les éléments pour ces deux catégories sont les mêmes que ceux qui figurent dans la publication mentionnée (13-201) de Statistique Canada.

TABLEAU S2

Somme des paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral
aux provinces et aux particuliers en termes de pourcentage des dépenses
provinciales brutes - 1970 à 1976

Année	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Prov. Atlan.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada	Canada à l'exception des prov. de l'Atlan.
1970	25.4	30.2	17.2	19.3	20.3	8.7	6.5	10.8	11.3	7.2	8.2	8.5	7.7
1971	28.6	34.2	18.9	22.4	22.9	10.2	6.9	12.3	12.7	7.7	8.9	9.4	8.5
1972	31.4	36.8	20.5	23.1	24.3	10.7	7.3	12.5	15.1	8.0	9.5	9.9	9.0
1973	30.8	31.8	20.4	22.7	23.9	10.3	6.8	11.8	12.8	6.9	8.7	9.3	8.4
1974	34.3	38.2	21.7	24.3	26.0	11.2	7.2	11.9	10.9	7.2	9.1	9.8	8.8
1975	36.3	42.7	24.1	26.2	28.2	12.4	8.3	12.8	10.3	6.4	10.7	10.8	9.7
1976	32.0	41.3	22.8	25.0	26.4	11.8	8.1	12.2	8.9	6.0	10.1	10.3	9.2

Source: Calculs établis d'après la publication de Statistique Canada 13-213, "Comptes économiques provinciaux", tableau 2, ligne 20 et tableau 3, lignes 49 et 69.

TABLEAU S3

Paielements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux
gouvernements provinciaux et aux personnes, 1970-1976

(en millions de dollars)

	T.-N.	Î. du P.-É.	N.-É.	N.-B.	Prov. de l'Atl.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. Yuk. et T. du N.-O.	CANADA
1970	297	72	382	316	1,067	1,917	2,364	392	337	508	773	7,360
1971	364	88	446	398	1,296	2,427	2,739	482	444	593	931	8,914
1972	416	106	553	471	1,546	2,829	3,273	543	548	706	1,139	10,586
1973	480	117	636	542	1,775	3,110	3,550	610	597	764	1,294	11,702
1974	624	146	763	667	2,200	4,014	4,403	725	670	1,101	1,603	14,718
1975	761	191	971	845	2,768	4,958	5,575	889	714	1,152	2,078	18,137
1976	805	220	1,077	920	3,022	5,402	6,091	970	710	1,249	2,295	19,744
% Change	171.0	205.6	181.9	191.1	183.2	181.8	158.1	147.5	110.7	145.9	196.9	168.3

Source: Statistique Canada - 13-213 "Comptes économiques provinciaux",
tableau 3, lignes 69 et 49.

7.7 p. 100 pour le reste du Canada. L'emploi entre 1970 et 1977 a augmenté à un rythme plus lent et la part prise par la Région dans l'emploi total au Canada a diminué quelque peu. L'investissement de nouveaux capitaux dans la Région s'est augmenté à la moitié du rythme de celui de la nation dans son ensemble au cours de la période 1970-1977, et la part prise par la Région dans l'investissement annuel de nouveaux capitaux au Canada est passée de 9.2 p. 100 en 1970 à 6.4 p. 100 en 1977.

Sans aucun doute la Région aurait-elle connu un sort beaucoup moins favorable au cours des années soixante-dix si elle avait été privée des importants paiements de transfert du gouvernement fédéral et des programmes de développement régional, mais ces apports de l'extérieur et l'activité interne de génération de capitaux n'ont pas été suffisants pour empêcher la situation économique relative de la Région de se détériorer de façon marquée.

Le fait que la Région dépende de plus en plus des paiements de transfert du gouvernement fédéral semble avoir eu pour effet de modifier la structure de l'économie régionale en ce sens qu'elle accroît sa vulnérabilité au cas où les paiements de transfert seraient réduits et de nouvelles occasions économiques ne seraient pas trouvées pour compenser la perte. La répartition du total des emplois dans la Région entre les secteurs primaires, secondaires et tertiaires s'est modifiée ces dernières années et a atteint, de l'avis du Conseil, un degré excessif de dépendance de l'emploi dans le secteur tertiaire. Le tableau S5 présente la modification de la répartition entre les secteurs pour les années 1970 et 1977. Dans les industries primaires de la Région, l'emploi a diminué de 12.5 p. 100 au cours de la période 1970-1977, mais il se pourrait cependant que les chiffres présentés ne reflètent pas de façon parfaite sur l'emploi dans le secteur primaire les répercussions de l'établissement de la limite à 200 milles. Il y a eu également déclin de l'importance relative du secteur manufacturier. Même si le nombre de personnes employées par le secteur manufacturier dans la Région s'est augmenté quelque peu dans l'ensemble, le nombre total de l'effectif ouvrier dans ce secteur a commencé à diminuer en 1977. Par ailleurs, dans les industries de services, on a noté une augmentation appréciable de la part de l'emploi régional total, qui est passé de 55.5 p. 100 en 1970 à 60.6 p. 100 en 1977. Dans une certaine mesure, ce qui se produit dans la Région reflète ce qui se passe au Canada dans son ensemble, même si l'ensemble du pays dépend un peu moins des industries de services et connaît un relèvement de l'emploi dans le secteur primaire, alors que la Région connaît pour sa part un déclin.

Ce qui inquiète le Conseil du point de vue régional c'est qu'une trop faible part de la croissance de l'emploi dans les services est reliée d'une façon ou d'une autre à la production de biens dans la Région et qu'une trop grande part est induite de façon artificielle par des paiements de transfert. De plus, une bonne partie des répercussions de la croissance de l'industrie des services retourne rapidement hors de la Région sous forme de dépenses faites par les consommateurs qui contribuent à favoriser la production de biens en d'autres points du pays.

Que la chose ait été faite de façon inconsciente ou qu'elle résulte de la nécessité de trouver des fonds pour accroître les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux individus (par exemple, prestations d'assurance-chômage) de la Région en vue de maintenir le niveau de vie, il n'en reste pas

TABLEAU S4

Taux de chômage dans les provinces de l'Atlantique

et le reste du Canada

1970-1977^(a)

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Provinces de l'Atlantique	Reste du Canada
1970	7.3	6.7	5.4	6.3	6.2	5.7
1971	8.5	7.2	7.0	6.1	7.1	6.2
1972	9.2	11.1	7.1	7.0	7.8	6.1
1973	10.1	7.2	6.7	7.8	8.0	5.4
1974	13.3	7.4	6.8	7.3	8.5	5.1
1975	14.2	7.7	7.8	9.9	9.9	6.7
1976	13.6	9.8	9.6	11.1	11.0	6.8
1977	15.9	10.0	10.7	13.4	12.7	7.7

Source: Statistique Canada 71-001, "Enquête sur la population active".

(a) Les taux relatifs aux années allant de 1970 à 1975 ont été convertis à la nouvelle base des enquêtes sur la population active établie par Statistique Canada en 1976.

TABLEAU

Différences dans l'emploi par secteur
dans la région de l'Atlantique
1970 à 1977

(en milliers)

Secteur	1970	1977	Différence percentuelle	Différence procentuelle nette(a)
Primaire	64	56	-12.5	-35.9
Transformation	95	98	+ 3.2	-20.0
Soutien	113	136	+20.4	- 2.7
Service	340	446	+31.2	+ 7.9
TOTAL	612	736	+20.3	- 2.9

Source: Statistique Canada "Enquête sur la population active",
décembre 1977, et données inédites de Statistique Canada
pour 1970.

(a) La différence **procentuelle** nette constitue la différence vérifiée
dans le domaine de l'emploi dans la région par rapport au taux de
croissance de l'emploi au Canada.

moins que les fonds fournis chaque année à la Région pour des mesures spéciales de développement régional de la part du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) ont connu une baisse en termes réels au cours des années 1970. La réduction s'est également produite dans les budgets annuels du MEER dans son ensemble, car ils sont passés de 2.1 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales brutes en 1970-1971 à 1.2 p. 100 en 1977-1978.

Le Conseil a été surpris de constater que le déclin en termes réels des dépenses globales du MEER a été appliqué de façon générale à la Région de l'Atlantique plutôt qu'au reste du Canada, en dépit des tendances défavorables notées au niveau des disparités économiques. Cette constatation n'est pas modifiée de façon appréciable si l'on ajoute aux dépenses du MEER les fonds consentis annuellement à la Société de développement du Cap-Breton, même si le Conseil a préféré voir dans le cas de la Société un engagement unique à partir des années 1960 en vue principalement de favoriser l'exploitation et la rentabilisation d'une exploitation houillère qui appartient au domaine public.

Comme il est signalé dans la préface du Rapport du Conseil, il ne semble pas y avoir eu de tentatives délibérées d'attribuer les fonds du MEER par province, étant donné que le Ministère, tout au moins à partir de l'année 1974, a cherché à donner suite à des initiatives valables pour des secteurs géographiques défavorisés par tout le pays. De toute évidence la Région de l'Atlantique a reçu une part appréciable du total des fonds mis à la disposition du MEER (environ 44 p. 100 du total entre 1969-1970 et 1977-1978), mais la part reçue par la Région de l'Atlantique a atteint environ 38 p. 100 en 1977-1978 alors qu'elle s'établissait aux environs de 53 p. 100 en 1970-1971. On pourrait se demander si les provinces de l'Atlantique ont tardé à présenter des initiatives valables et si l'examen des propositions provinciales faites par les Ministères fédéraux autres que le MEER ont ralenti la distribution de fonds. Les chiffres de la part reçue par la Région reflètent sans aucun doute le fait que l'effort entrepris par le MEER au début des années 1970 a pris la forme de dépenses considérables dans la Région de l'Atlantique, de sorte que la première base du calcul du pourcentage est étendue. Il n'en reste pas moins que les chiffres laissent entendre qu'un programme du MEER étendu à l'ensemble du Canada ne va pas permettre à la Région de l'Atlantique de réduire de façon appréciable l'écart sur le plan de la disparité économique. De plus, l'effort accordé aux mesures spéciales du MEER dans la Région de l'Atlantique ne semble pas avoir été régi dans les faits, sur les plans de l'importance et de la nature, par des mesures objectives de la performance reliées à la réduction progressive des disparités économiques entre le reste du Canada et la Région.

Le Conseil croit que le gouvernement national doit adopter une formule unique et fondamentale pour corriger le malaise économique dont souffrent les provinces de l'Atlantique et qu'il faut tenir compte des origines historiques du malaise de même que des symptômes actuels pour que puissent être déterminés en toute connaissance de cause les remèdes nécessaires au traitement.

III - PERSPECTIVE HISTORIQUE

Toutes les provinces de l'Atlantique ont eu des doutes sérieux avant de se décider à joindre l'Association canadienne, mais chacune d'entre elles, dans l'ensemble de circonstances qui lui était propre, a été persuadée, deux au tout départ et deux autres plus tard, que la Confédération ne pouvait que signifier une accélération du développement économique de sa population.

Comme la promesse leur avait été faite d'établir le Chemin de fer Intercolonial, les provinces Maritimes ont acquis la conviction qu'elles auraient un marché plus vaste pour leurs entreprises manufacturières en voie de formation, car elles possédaient déjà des industries primaires bien établies et leur présence se manifestait à l'échelle mondiale dans le domaine de la navigation, de sorte qu'elles pouvaient compter sur des économies viables et auto-suffisantes établies au cours d'une période d'un siècle par une population laborieuse et tournée vers le monde extérieur. En 1871, les provinces Maritimes comptaient 20 p. 100 de la population canadienne et fournissaient le quart de la production minière du pays. En 1880, le secteur manufacturier fournissait une part appréciable de la production des provinces Maritimes, soit 37 p. 100, et une foule d'entreprises de taille faible à moyenne cherchaient à s'accaparer des marchés aussi bien à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur. Même si l'évolution technologique était en voie de remplacer l'excellence dans la construction de voiliers de bois, les provinces Maritimes participaient aux préoccupations de la nouvelle nation reliées au développement de l'Ouest, et adoptaient la politique nationale de tarifs de protection, de construction de voies ferrées et d'immigration dans les prairies, car ces initiatives étaient susceptibles de soutenir la croissance industrielle de la Région. La Région fabriquait et vendait des produits textiles, des rails de chemin de fer, des vêtements, du bois, divers articles de quincaillerie et des produits alimentaires. Le tarif de transport du Chemin de fer Intercolonial était contrôlé par la Région. On assistait également à des manifestations d'énergie créatrice dans les domaines de la poésie, de la chanson et de l'invention.

L'optimisme manifesté au début dans les provinces Maritimes s'est révélé illusoire dans le deuxième demi-siècle de la Confédération. À mesure que le Canada s'étendait vers l'Ouest, que de grands centres métropolitains se constituaient à Montréal, à Toronto de même qu'à Winnipeg, dans l'Ouest, et qu'une capitale nationale établie à Ottawa orchestrait tout le processus, les enclaves industrielles des provinces Maritimes se trouvaient beaucoup plus éloignées du coeur du marché canadien que leurs concurrents, et leur influence politique au sein de l'union diminuait à mesure que la population perdait de plus en plus d'importance au niveau national. Des institutions financières se sont déplacées et des industries ont fermé, parfois après s'être fusionnées avec des entrepreneurs en provenance de régions du Canada qu'elles étaient censées alimenter. Même si le Chemin de fer Intercolonial avait connu un modeste surplus d'exploitation entre 1897 et 1917, il a été incorporé dans l'ensemble des entreprises ferroviaires qui ont formé le réseau du Canadien National en 1918, étant donné les difficultés financières créées par la prolifération de voies ferrées dans l'Ouest. Des augmentations radicales du tarif ferroviaire, assorties de déficits d'exploitation tout aussi oppressifs, ont été imposées aux provinces Maritimes à partir de

Montréal et, entre 1920 et 1926, le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier des principaux centres industriels des provinces Maritimes (par exemple Halifax, Moncton, Truro, Amherst, Saint-Jean et Sydney) a diminué de 44 p. 100, ce qui a contribué au départ de 150,000 personnes qui habitaient les provinces Maritimes.

Un mouvement soutenu de protestations de la part des provinces Maritimes au cours des années 1920 leur a finalement valu un certain dédommagement sous forme de subventions au transport de marchandises destinées au reste du pays à la veille de la dépression des années 1930, mais l'industrie des provinces Maritimes n'a jamais pu se rétablir au point de jouer le rôle qu'elle jouait antérieurement sur le marché national. La concentration du pouvoir financier, industriel et politique dans le Centre du Canada s'est poursuivie et une bonne partie de l'industrie de la portion centrale du Canada est passée à des usines établies par des filiales d'entreprises des États-Unis. Comme leur développement marquait un temps d'arrêt, les provinces Maritimes ont été laissées à elles-mêmes, de sorte qu'elles sont devenues, grâce à leurs ressources, un réservoir utile à la nation en tant que source de main-d'oeuvre et un marché captif pour l'industrie du Centre du Canada, sans participation au courant principal de développement.

L'arrivée de Terre-Neuve dans la Confédération remonte à une date relativement récente, indépendamment de l'expérience vécue dans les provinces Maritimes. Cette province a bénéficié de façon appréciable du régime de paiements de transfert du gouvernement fédéral qui était en voie de s'établir en réponse à des obligations perçues par la nation à l'égard de personnes et de provinces défavorisées. Son développement économique s'est produit plus lentement que celui des provinces Maritimes. Même si elle avait eu à subir une série de revers politiques et économiques, Terre-Neuve ne se joignait qu'en même pas à la fédération canadienne dans un état d'indigence. Cette province comptait une réserve appréciable de ressources, n'avait pas de dette, avait une puissante tradition en ce qui concerne le sens de l'entreprise, une population industrielle, des mines et des papeteries en activité, 150,000 milles carrés de terrain, un droit prioritaire de revendication sur un demi-million de milles carrés du plateau continental, une bonne connaissance du contenu des catalogues des maisons canadiennes de commerce par la poste, et un sens d'identité qui n'avait de pareil que celui du Québec peut-être au sein de la famille canadienne, aux racines poussées profondément dans le folklore comme dans l'adaptation linguistique.

Les perspectives de redressement de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve se sont dissipées au cours des années 1950 et 1960 alors que le secteur des affaires de la province, qui était relativement puissant et qui avait résisté longuement à l'entrée dans la Confédération, a abandonné plutôt rapidement les exportations, le commerce local et les petites entreprises de production de produits de la pêche auquel il s'était consacré depuis toujours pour se lancer dans l'entreposage et la distribution au profit d'entreprises nationales et multi-nationales. Des résultats plutôt médiocres obtenus du côté de l'implantation de nouvelles industries pour remplacer les emplois dans le domaine de la pêche a amené une émigration de la population au cours des années 50 et 60 et des taux de chômage très élevés au milieu des années 1970. La valeur des zones de pêche de Terre-Neuve comme source d'aliments

à l'échelle mondiale n'a pas été ignorée par les flotilles étrangères, et les réserves de poissons ont été épuisées par sur-exploitation. Pendant ce temps, les gens de Terre-Neuve s'habituèrent en nombre de plus en plus grand à une dépendance démoralisante des paiements de transfert du gouvernement fédéral aussi bien pour arrondir le revenu personnel que pour soutenir l'économie provinciale. Il ne fait aucun doute que la sécurité personnelle des gens de Terre-Neuve a été améliorée par la décision prise en 1949, mais ils ont dû payer le prix au point de devenir, avec les gens des provinces Maritimes, une colonie de "l'empire du Saint-Laurent".

L'analogie avec le régime colonial n'est évidemment pas nouvelle mais les connotations qu'elle comporte ne sont pas toutes valables. Les gens de la Région ont été les complices consentants pour une bonne partie du processus, qu'on peut difficilement assimiler à un dessein d'impérialisme, mais les effets ne sont pas différents pour autant. Prise collectivement, la Région a fait preuve de moins d'imagination, de sens à l'entreprise et de débrouillardise que ne le justifiaient les avantages qu'elle a tirés de l'intégration à la famille canadienne.

Une stratégie de développement économique applicable à la Région au cours de la prochaine décennie doit s'intéresser autant à identifier des rôles dévolus à la Région sur le plan de l'économie nationale, en prévision du genre de réaménagement du pays qui pourrait lui convenir, qu'à réclamer des initiatives applicables et susceptibles d'amener la renaissance du sens de l'entreprise en fonction des ressources dont dispose la Région. Le Conseil ne recommande pas que les griefs sur le plan historique deviennent la base de la négociation mais il demande seulement que l'expérience passée conserve sa valeur d'enseignement, particulièrement pour les négociateurs de la Région. Pour sa part, le Conseil recommande qu'une histoire économique poussée mais accessible au grand public soit rédigée pour la Région de l'Atlantique et constitue un important point de départ en vue de l'établissement en toute connaissance de chose des politiques économiques à venir.

IV - DIMENSIONS NOUVELLES OFFERTES A L'ÉCONOMIE NATIONALE

Même si la Région de l'Atlantique pourrait bien avoir à dépendre dans l'avenir immédiat du maintien des transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux et aux individus, le Conseil estime que le fait pour les deux niveaux du gouvernement de s'en remettre de façon aussi massive à ces instruments financiers nuit à long terme à la reprise de l'économie régionale. Le Conseil recommande un remplacement graduel de la politique gouvernementale qui privilégie une réponse en grande partie financière aux difficultés économiques de la Région au profit d'une redistribution de certains éléments de l'activité économique nationale elle-même. De l'avis du Conseil, une telle évolution est essentielle si l'on veut que la Région de l'Atlantique diversifie et active son activité économique générée sur place à un rythme qui permet à la Région d'espérer rattraper le reste du Canada dans une période de temps raisonnable.

Le Conseil a un certain nombre de rôles à proposer, mais ce sur quoi il veut surtout insister c'est que les décisions soient prises en toute connaissance de cause. Il ne partage pas l'opinion de ceux qui soutiennent que le relèvement des taux de transport par le CN après 1918 était une décision délibérée en vue de nuire à la capacité de l'industrie des provinces Maritimes de soutenir la concurrence, mais il croit cependant que de telles décisions sont souvent prises sans tenir compte des réactions à l'intérieur de la Région.

Comme l'ensemble de la population de la Région ne représente qu'à peu près celle de la zone métropolitaine de Toronto, le volume de "l'activité économique nationale" à diriger vers la Région ne doit pas être envisagé comme une barrière insurmontable étant donné le potentiel appréciable que présentent les ressources de la Région. Il faut également prendre grand soin de s'assurer que la nature des nouvelles formes d'activité complète les avantages naturels de la Région et aide à combler les écarts dans la compétence et la technologie dont a besoin la Région. Par ailleurs, de l'avis du Conseil, la part de l'activité économique nationale à confier à la Région devra être beaucoup plus importante, car dans le cas contraire le Trésor fédéral devra continuer à puiser à même ses fonds pour les paiements de transfert.

Le Conseil se tourne vers le gouvernement national, qui a la responsabilité de l'économie nationale, pour donner le ton à la mise en oeuvre de cette importante facette de la stratégie de développement de la Région de l'Atlantique. Parmi les moyens possibles d'amener de nouvelles formes de l'activité économique dans la Région de l'Atlantique mentionnons:

- a) le déménagement dans la Région d'autres services du gouvernement fédéral (un exemple en particulier: l'administration de la loterie nationale);
- b) des incitations régionales spéciales à l'intention des sociétés nationales et des autres organismes nationaux, et l'application par le gouvernement central de moyens de persuasion en vue d'amener les entreprises et organismes nationaux à s'établir dans la Région;

- c) certains incitations et politiques fiscales différenciées sur le plan régional;
- d) la redéfinition du concept de ce qui est à l'avantage du Canada, et l'incorporation du développement économique régional à titre de l'un des éléments fondamentaux de cette nouvelle définition;
- e) l'utilisation du pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral pour faire de la Région de l'Atlantique le lieu d'implantation d'entreprises nationales telles que celles du réseau d'énergie de l'Est canadien, ou d'un complexe pour l'extraction et la livraison du pétrole et du gaz de l'Arctique;
- f) l'attribution à la Région de l'Atlantique d'une priorité élevée pour ce qui est des besoins nationaux de créer un certain nombre de centres d'excellence à l'échelle mondiale dans des domaines technologiques qui cadrent bien avec les ressources de la Région, et
- g) les négociations tarifaires ainsi que des efforts de la part des consulats à l'étranger en vue d'identifier et de promouvoir les occasions commerciales qui peuvent se présenter pour la Région.

Les gouvernements provinciaux et le secteur privé aussi bien à l'intérieur de la Région qu'ailleurs au Canada ne doivent en aucune façon être tenus pour des spectateurs indifférents au processus par lequel on s'attend que le gouvernement national fasse preuve de leadership. Des consultations suivies entre les deux niveaux de gouvernement et le secteur privé demeurent essentielles. On attend des gouvernements provinciaux qu'ils recherchent activement de nouveaux rôles pour la Région, qu'ils indiquent leur préférence et qu'ils utilisent les pouvoirs dont ils disposent pour créer des situations susceptibles d'amener une intervention constructive de la part du gouvernement national comme du secteur privé. Le secteur privé de la Région pourrait travailler dans le même sens et susciter dans ses propres entreprises des formes nouvelles ou élargies d'activité économique orientée vers les possibilités d'attribution de nouveaux rôles à l'économie régionale. Le secteur privé du reste du Canada, tout particulièrement les entreprises nationales et multi-nationales qui ont si longtemps ignoré la Région de l'Atlantique sauf pour y écouler leurs biens et leurs services, devront se faire rappeler d'une façon spéciale qu'ils doivent tenir compte de la portion canadienne de l'Atlantique dans leurs plans d'investissement et d'expansion. Un rappel bien senti leur a déjà été fait par le premier ministre ontarien William Davis dans le mémoire qu'il a présenté à la Commission sur l'Unité canadienne en 1977.

Voici des exemples de rôles économiques nouveaux et élargis que le Conseil propose d'envisager pour la Région:

- a) compétence du Canada au niveau mondial dans une gamme étendue de formes d'activité économique reliées directement aux océans, comme par exemple la mise en valeur des ressources sous-marines au large des côtes, la recherche dans les eaux glacées, etc.;

- b) terminus de réception et base d'approvisionnement pour les travaux de mise en valeur des ressources des Îles de l'Arctique;
- c) création d'un complexe stratégique d'industries à forte consommation d'énergie au Labrador, qui possède un important potentiel hydroélectrique mais où les frais de transmission à des centres métropolitains éloignés seraient trop élevés;
- d) usines de production et de montage en vue de l'exportation dans des pays situés en bordure de l'océan Atlantique;
- e) centres de service pour les besoins nationaux dans le cas de certaines de la famille des opérations administratives du gouvernement fédéral (par exemple, impression, statistique, informatique, essais en laboratoire, gestion des approvisionnements, formation du personnel);
- f) centre de recherche et de développement de moyens non conventionnels de production d'énergie;
- g) services spécialisés pour les sociétés nationales;
- h) point unique d'accès à tout le continent, qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation, et
- i) gestion des limites de pêche élargies par le Canada dans l'océan Atlantique afin de créer dans la Région un complexe très étendu et très diversifié pour l'industrie de la pêche.

Le Conseil se rend compte que nous avons probablement besoin au Canada de nous faire une idée différente de celles parmi les sociétés auxquelles nous associons la notion de bons citoyens, étant donné la tendance qui se manifeste présentement de centraliser un aussi grand nombre possible de sièges sociaux et d'opérations de production, mais on peut quand même être encouragé par l'exemple donné récemment par la Northern Telecom Canada Limited. La société en question a établi un certain nombre d'opérations de fabrication dans la Région de l'Atlantique où elle produit des éléments de valeur élevée mais de faible encombrement qui sont destinés aux opérations nationales et qui emploient environ 500 personnes. Un porte-parole de la société a indiqué que la décision en question n'était pas tellement un geste d'altruisme mais une saine décision sur le plan commercial étant donné l'usage répandu qui est fait des produits de la société dans la Région. De telles décisions sont évidemment heureuses pour la Région, mais on pourrait également attirer l'attention du public sur les sociétés nationales qui ne font aucun effort pour créer de l'emploi dans la Région au-delà du minimum requis pour la commercialisation de leurs produits.

Lors de l'étude qu'il a faite avant de réclamer du gouvernement national un leadership plus actif sur le plan de l'équilibre économique entre les régions, le Conseil a noté l'éparpillement des responsabilités à l'égard de cette fonction entre plusieurs ministères, et il estime qu'il serait plus approprié dans un cadre fédératif de les confier toutes à un ministère unique qui aurait un statut au moins égal à celui des ministères chargés des grandes fonctions nationales telles que la défense, les affaires extérieures et les

finances. Dans le moment, les responsabilités débordent le cadre des grands programmes de subventions de péréquation, de subventions du transport et de mesures spéciales (MEER) de façon à inclure les programmes de création d'emploi, les dispositions de différenciation sur le plan régional en matière de fiscalité et d'assurance-chômage, les décisions particulières quant aux choix d'emplacements de toutes les immobilisations et du déploiement opérationnel des ministères, ainsi que des politiques applicables à des industries particulières qui se limitent en grande partie à une région donnée. Il est vrai qu'il existe un certain centre d'orchestration au Cabinet du Premier ministre en ce qui concerne toutes les grandes décisions au niveau fédéral, mais il n'en reste pas moins qu'aucun ministre n'a de responsabilité indivisée à l'égard du rôle d'uniformisation des conditions économiques entre les régions, pour ce qui est soit de l'application des instruments en place soit de leur évaluation ou de leur modification au besoin. De l'avis du Conseil, le rôle en question a suffisamment d'importance dans le moment pour l'avenir du Canada, au point de justifier le regroupement de la responsabilité et du statut juridique sous un ministère des Affaires économiques régionales, confié à un responsable au niveau du Vice-Premier ministre, afin de minimiser les frictions sur le plan de l'organisation et les politiques divergentes.

Parmi les rôles économiques réclamés pour la Région de l'Atlantique, aucun, de l'avis du Conseil, n'a plus d'importance à long terme pour les économies régionale et nationale que celui qui est lié à la famille de travaux présents et possibles reliés à l'océan et à l'Arctique. Nous entendons par là le pétrole et le gaz sous-marin, la recherche océanographique et biologique, la navigation, la pêche, les ressources et le transport dans l'Arctique, de même que le perfectionnement de toutes les technologies associées. Dans tous ces cas, la Région de l'Atlantique a les avantages naturels que constitue l'accessibilité immédiate, une tradition de navigation au long cours et le noyau d'une grande industrie diversifiée. Pour le Canada, le plateau continental et les îles de l'Arctique constituent un territoire inexploité qui présente un défi comparable à celui de l'Ouest il y a un siècle.

La Région dépend au plus haut point des décisions prises au niveau national pour ce qui est des questions reliées à la mer. Elle s'est réjouie de la décision prise par le Canada en 1977 d'étendre sa juridiction sur une zone de pêche de 200 milles car elle y voyait là une occasion formidable pour la Région et elle estimait avoir acquis un rôle dans l'économie nationale. Une décision prise plus récemment d'établir un important laboratoire d'études sur les glaces à St-Jean plutôt qu'à Ottawa confirme la confiance ressentie dans la Région qu'on reconnaît son potentiel et que la chose se reflète dans les décisions d'implantation.

Les disputes de juridiction sur les ressources de pêche et des fonds marins ont dans une certaine mesure nui à l'investissement dans la Région, selon l'avis exprimé par certains hommes d'affaires qui détiennent des postes de direction au niveau supérieur et que le Conseil a consultés. La gestion par les provinces des ressources terrestres a longtemps été considérée au Canada comme l'assise de la capacité des provinces de fournir de l'emploi. Les provinces de l'Atlantique, au territoire restreint si l'on songe à l'ensemble du Canada, ont dans les ressources sous-marines un intérêt qui peut se comparer aux intérêts qu'ont les autres provinces dans leurs

territoires. Que la chose soit attribuable à l'intérêt porté au niveau national aux grandes étendues de terrain ou à un manque de cohérence dans la Région de l'Atlantique, ce n'est que ces toutes dernières années qu'on a reconnu la possibilité d'établir une économie régionale saine en se fondant sur les ressources sous-marines.

Compte tenu des réalités provinciales, le Conseil ne recommande pas que les provinces de l'Atlantique adoptent la formule de l'union politique pour arriver à jouer un rôle plus actif dans la vie de la nation. Si elles arrivent à collaborer beaucoup plus étroitement dans les domaines où elles ont beaucoup d'intérêt en commun, les provinces devraient cependant en tirer des avantages économiques appréciables. Le Conseil a proposé entre autre chose que des positions régionales soient déterminées à l'égard des questions nationales dans la mesure où le permettent les positions des provinces, que l'absence d'un centre métropolitain important à l'intérieur de la Région soit compensée dans une certaine mesure par une spécialisation complémentaire entre les villes, que les quatre provinces développent leurs universités en fonction d'un plan commun en vue de l'établissement d'un réseau régional d'institutions de formation professionnelle dans les grands domaines des ressources, et qu'on envisage d'adopter une stratégie économique régionale qui convienne aussi bien que possible à la stratégie et aux aspirations de chacune des provinces.

V - RESSOURCES

Même si l'ensemble des ressources connues de la Région ont peu de chance, au cours de la période envisagée, de fournir les moyens de maintenir et d'améliorer le niveau matériel de vie dont on jouit présentement dans la Région, les possibilités de diversification au niveau de l'emploi sont considérables et l'actif même en ressources s'est trouvé considérablement amélioré par les perspectives nouvelles dans le domaine de la pêche, ainsi que dans celui de l'énergie renouvelable comme non-renouvelable. Si tout le reste venait à faire défaut, les ressources demeureraient l'atout principal de la Région, de sorte qu'il importe de leur accorder une priorité élevée dans une stratégie de développement.

Le Conseil a examiné la performance potentielle et la performance récente des grands secteurs de ressources de la Région, et les détails de ce qu'il a relevé sont présentés au chapitre 5 du Rapport. Tous les secteurs semblent susceptibles d'assurer un rendement amélioré tant sur le plan du volume que de la diversité, certains dans une proportion moins élevée que les autres, et le tout en fonction de la qualité des initiatives du côté du sens de l'entreprise, en fonction des conditions du marché au niveau mondial, de même qu'en fonction des impératifs de rendement annuel ou limité qu'on peut tirer des ressources elles-mêmes. De façon générale, le potentiel d'emploi supplémentaire existe dans la mesure où les négociateurs tarifaires de la Région comme du pays sauront améliorer le rendement pour ce qui est de la valeur ajoutée avant l'exportation, étant donné que la majeure partie des ressources produites présentement dans la Région sont vendues à l'extérieur à l'état brut ou semi-ouvré. À titre d'exemple, le titulaire actuel du ministère de la Pêche au Canada a évalué que les pêches de l'Atlantique pouvaient assurer 20,000 emplois de plus peut-être du côté de la transformation et 15,000 autres emplois dans les industries affiliées. Le Conseil n'a pas tenté de quantifier le potentiel au niveau des emplois par secteur de ressource, mais il recommande l'adoption de politiques de mise en valeur des ressources qui suscitent l'intérêt au point d'amener des investissements reliés à ce potentiel, tout particulièrement en ce qui concerne la diversification des efforts.

Un comité du Conseil a visité trois pays scandinaves au début de 1978 et a été étonné d'apprendre sur place de quelle façon des gens forcés de compter sur une utilisation rationnelle d'un actif de ressources et d'un emplacement géographique semblables à ceux de la portion canadienne de l'Atlantique ont réussi à atteindre un niveau d'excellence dans le monde pour ce qui est du niveau de vie et des réussites inédites. Les forêts de la Suède sont cultivées et ce pays exporte vers un grand nombre d'autres pays du monde la technologie qu'elle a acquise dans les industries qui utilisent les ressources forestières. On n'a relevé aucun cas de silicose en 20 ans dans les mines suédoises. En Norvège, les produits de poisson de qualité sont une question d'orgueil national. En Norvège encore, les politiques de développement régional sont délibérément conçues en vue d'assurer des conditions de vie de valeur équivalentes pour tous les résidents, indépendamment de l'endroit qu'ils habitent, et ce même dans l'Arctique. Au Danemark, pour avoir droit à une assistance financière applicable à l'exploitation agricole, il faut avoir atteint un niveau minimal dans l'éducation agricole. Les Danois vendent à Terre-Neuve des moules en conserve et des langues de morue surgelées.

SECTEUR DE LA PÊCHE

La déclaration faite par le Canada le 1^{er} janvier 1977 quant à l'extension à 200 milles de la zone de pêche a marqué le début d'une ère nouvelle et intéressante pour les industries de la pêche et les industries connexes de la Région de l'Atlantique, qui étaient depuis longtemps en difficulté et subventionnées, en plus d'être soumises au pillage de réserves de poisson de la part de flotilles étrangères. L'élargissement de la zone représente un engagement capital de la nation en vue du rétablissement de la santé économique de la Région de l'Atlantique. La décision s'accompagne d'une détermination apparente de gérer les réserves de poisson dans les meilleurs intérêts du Canada qui, dans une large mesure, représentent les intérêts de la Région de l'Atlantique. Pour la Région, les perspectives du côté de la pêche comportent une récolte plus forte de la plupart des espèces de base, l'extension de l'industrie à des espèces jusque là ignorées en grande partie ou abandonnées aux autres, la prise de conscience, au niveau national, du fait que la pêche est une industrie importante et peut fournir des aliments sains, la constitution dans la Région d'une grande famille de techniques scientifiques, professionnelles et industrielles, l'expansion considérable des industries de fabrication et de réparation du matériel, l'expansion et le perfectionnement de la transformation du poisson, le renforcement du schéma d'établissement des localités côtières en groupes reliés entre eux et l'accessibilité plus grande des produits de la pêche à d'importants nouveaux marchés. Une stratégie établie de façon que la Région puisse en tirer les plus grands avantages économiques doit porter sur l'ensemble des perspectives ci-dessus et comprendre au moins les trois grands éléments suivants:

Consolidation des limites de la zone - Parmi les questions importantes à résoudre mentionnons la nécessité d'en venir à un règlement amical, fondé sur le principe de l'équidistance et des antécédents historiques de pêche, entre les États-Unis et le Canada au large de l'embouchure de la baie de Fundy, le prolongement au besoin jusqu'à la ligne d'équidistance entre le Canada et Terre-Neuve afin de protéger le territoire migratoire du saumon de l'Atlantique, le rejet des réclamations de la France, sauf en ce qui concerne une zone de pêche littorale autour de St-Pierre et Miquelon, et l'élargissement de la zone du Canada, y compris le titre de propriété, à l'ensemble du plateau continental, ce qui inclue le cap Flamand.

Contrôle des réserves de poisson et attributions de contingents - Il faut maintenir de façon indéfinie un régime de contrôle strict établi d'après des connaissances scientifiques suffisantes, et imposer aux nations étrangères des contingents de façon à permettre la croissance ordonnée de l'industrie canadienne de la pêche.

Relations fédérale-provinciale - Les questions de pêche doivent faire l'objet d'un accord au niveau national si l'on veut parvenir à un développement systématique. Même si l'engagement ferme pris par la nation ces dernières années a placé l'industrie sur une base nouvelle, et ce de façon exceptionnelle, les provinces ne sauraient être exclues de la gestion courante des intérêts de leur propre collectivité. Le Conseil recommande que toutes les directions ministérielles fédérales qui s'occupent de la pêche de l'Atlantique soient logées dans la Région, et la chose est particulièrement importante pour les services scientifiques; il recommande également qu'une

commission fédérale-provinciale (où siègeraient des représentants du Québec) soit établie afin de surveiller la gestion de l'ensemble du domaine de la pêche dans l'Atlantique. À ce qu'on dit, l'investissement dans des entreprises prometteuses de pêche à long terme se trouve entravé du fait des disputes de juridiction et de l'incertitude qui existe quant à certaines questions de gestion.

Stabilisation du revenu - Des mesures spéciales d'assurance-chômage adoptées à l'intention des pêcheurs à une époque révolue semblent incompatibles avec le raffermissement constant de l'industrie de la pêche et devraient être éliminées graduellement au profit d'un régime contributoire de soutien des prix et d'assurance quant aux prises.

Adaptation technologique - Le potentiel de croissance de l'industrie de la pêche et des industries connexes justifie l'encouragement de l'excellence technologique en matière de levés biologiques, de conception comme de construction de navires, d'engins et de matériel, de méthodes de prise, de l'aquaculture, du stockage comme de la manutention, de la transformation, de la commercialisation, du transport et du génie industriel. Les technologies traditionnelles et empruntées ont leur place, mais il faut compter sur les ressources de la Région pour régler des problèmes qui lui sont propres par des moyens multi-disciplinaires (par exemple la recherche sur la façon dont on pourrait traiter et commercialiser le calmar afin d'obtenir le maximum de rendement pour la Région). Les mesures d'assistance à l'industrie étudiées dans le chapitre qui suit ont une application étendue à l'industrie de la pêche et aux industries connexes. Des entreprises menées conjointement avec des nations étrangères, sous réserve de conditions rigoureuses, peuvent accélérer l'adoption d'une technologie innovatrice dans l'industrie de la pêche dans l'Atlantique. Le Conseil recommande l'établissement d'un réseau d'institutions d'enseignement et de spécialisation professionnelle au niveau universitaire en réponse aux besoins de la Région.

SECTEUR DES FORÊTS

Les forêts fournissent depuis longtemps des emplois stables et rémunérateurs dans la Région de l'Atlantique, et les perspectives de commercialisation actuelles comme à long terme demeurent encourageantes. Une bonne partie des forêts de la Région ne peuvent fournir un volume accru de produits que si on a recours à des pratiques intensives de gestion forestière, mais les forêts du Labrador sont pour ainsi dire intouchées et leur production annuelle admissible permettrait d'alimenter deux grandes usines au moins.

Plus de 900 entreprises s'occupaient d'exploitation forestière et de fabrication de produits du bois dans la Région en 1975 et elles fournissaient des emplois directs à environ 27,000 personnes. Les forêts de la Région comptent 5.7 p. 100 du bois non abattu commercialisable au Canada mais la récolte prélevée atteignait 11.3 p. 100 du total à l'échelle nationale en 1975. Il existe déjà une école professionnelle de foresterie dans la région à l'université du Nouveau-Brunswick.

Comme dans le cas des autres industries qui utilisent les ressources renouvelables de la Région, une stratégie de développement doit viser à obtenir une amélioration de la gestion des ressources, la diversification des opérations de transformation dans la Région, le dynamisme dans les négociations de commercialisation et de tarifs, ainsi qu'une amélioration de la compétence technologique en vue de l'application de matières brutes et semi-ouvrées à des utilisations nouvelles. De façon plus précise, dans le cas du secteur des forêts, la stratégie du Conseil recommande les orientations suivantes:

Gestion des ressources - Étant donné que les pratiques intensives de gestion forestière ont une incidence marquée sur les besoins de main-d'oeuvre, le Canada et les provinces pourraient envisager de financer conjointement des sociétés de la Couronne afin qu'elles cultivent des forêts choisies sur des terres de la Couronne et qu'elles fassent de même sur des terrains privés à condition que soit versé un droit de service. La participation nationale se justifierait à des fins de développement régional et comme solution de rechange productive en remplacement de l'assurance-chômage et d'entreprises de création d'emplois provisoires à l'intention d'un grand nombre de personnes. Les efforts des provinces devraient être assortis de planification de l'utilisation des sols et de politiques fiscales susceptibles de favoriser une gestion intensive des forêts de la part des propriétaires privés, et des utilisations multiples là où la chose est pratique, tout particulièrement en ce qui touche les loisirs.

Diversification - Comme le potentiel d'emploi par unité volumique de bois est plus élevé quand la transformation donne du bois d'oeuvre et des bois destinés à des usages connexes plutôt que de la pâte et du papier, il importe que la Région améliore l'utilisation qu'elle fait de son bois de sciage et favorise l'intégration des opérations de production du bois comme de pâte et de papier. Puisque les coûts de l'énergie continuent de croître, des articles et des éléments de bois pourraient remplacer des éléments de métal dans certains cas, et l'approvisionnement de bois local pourrait remplacer le bois d'oeuvre importé pour bon nombre d'utilisations. Dans le moment, la Région se confine principalement à la production de papier de qualité inférieure (papier journal et carton), mais il faudrait chercher à obtenir des marchés et des concessions tarifaires afin de produire des papiers fins. La biomasse forestière classée comme excédentaire ou comme rebut pourrait présenter un potentiel appréciable comme matière d'appoint à la production d'énergie dans la Région car c'est là où les prix sont les plus élevés au Canada.

SECTEUR DES MINES

Dans la Région de l'Atlantique, le secteur des mines a connu une croissance nette du côté de la production et de l'emploi au cours des années 1970, et une croissance encore plus grande demeure probable. Dominée qu'elle est par la production de minerai de fer au Labrador, l'industrie demeure un important employeur dans toutes les provinces sauf l'Île du Prince-Édouard, et les deux niveaux de gouvernement ont combiné leurs efforts en vue de faciliter d'autres travaux d'exploration. Les perspectives immédiates de nouvelles productions comprennent l'expansion de

l'exploitation houillère en Nouvelle-Écosse, l'extraction de métaux communs et de potasse au Nouveau-Brunswick ainsi que l'extraction d'uranium au Labrador. Si l'on exclut les combustibles, la production minière de la Région a connu des gains au plan national car elle est passée de 12.5 p. 100 du total en 1971 à 15 p. 100 en 1976.

Comme ses importantes opérations minières ont été menées sur une période d'un bon nombre d'années, la Région n'a pas été sans connaître sa part de fermetures de mines, d'abandons de villes ainsi que de risques sur les plans de la santé et de la sécurité. A l'exception de la Nouvelle-Écosse, où la production est constituée principalement de minéraux non métalliques et de matériaux de construction destinés aux utilisations locales, la Région exporte la majeure partie de sa production minière à l'état brut ou très peu transformé. Même si la Société pour l'expansion des exportations du Canada a souscrit une part des capitaux nécessaires à couvrir les frais d'établissement d'une fonderie de zinc au Pérou et d'une mine de plomb-zinc en Irlande, la province du Nouveau-Brunswick n'a pas encore connu de succès dans les efforts qu'elle a faits en vue d'établir une fonderie de zinc dans la région de Bathurst où l'on produit du zinc et où le chômage ainsi que le sous-emploi atteignent des niveaux élevés. La stratégie applicable à l'ensemble de l'industrie minière que recommande le Conseil comporte trois grands volets: maintien de l'activité gouvernementale dans les domaines de la cartographie et des levées géologiques afin de constituer et de soutenir la compétence au niveau régional ainsi que de faciliter l'exploration en vue de favoriser des nouvelles découvertes minières, perfectionnement de la politique publique à l'égard des risques dans les domaines de la santé et de la sécurité comme dans celui des coûts qu'entraînent les fermetures de mines sur le plan social, et examen minutieux des politiques fédérales appropriées ainsi que des nouvelles entreprises de production des sociétés minières de la Région afin de favoriser la transformation au niveau local de la production minière dans tous les cas où la chose est possible.

SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Même si l'agriculture de la Région peut revendiquer bon nombre d'exemples d'adaptation très réussies aux transformations sur les plans de la technologie et des marchés, le secteur a connu de façon générale des réductions dans les domaines de la superficie totale exploitée, du nombre de fermes exploitées et de l'intérêt que lui portent les jeunes. Une foule de programmes d'assistance n'ont pas réussi à inverser ces tendances, même si la valeur des recettes de l'exploitation agricole s'est maintenue au rythme de l'inflation et, en 1976, elle a dépassé \$100 millions de dollars dans chacune des provinces Maritimes et \$20 millions de dollars à Terre-Neuve. On estime qu'il existe dans la Région 14.1 millions d'acres de sols qui pourraient convenir à diverses utilisations agricoles, mais seulement 2.7 millions étaient regroupés en fermes en 1976 au regard d'environ 3.1 millions d'acres en 1966. Les possibilités d'expansion de la production sont nombreuses, mais le Conseil ne désire pas minimiser les difficultés que présente l'obtention de revenus agricoles satisfaisants face aux coûts sans cesse grandissants de production, tout particulièrement en ce qui concerne l'énergie. Et pourtant la Région importe des quantités appréciables de produits agricoles qui pourraient être produits sur place et qui sont tout autant frappés par les

coûts élevés de l'énergie ainsi que du transport. La Région a cependant démontré au cours des années une capacité appréciable d'exporter des produits alimentaires transformés d'origine agricole, ainsi qu'un certain nombre de produits récoltés de haute qualité.

Le Conseil a noté un certain nombre de problèmes particuliers et d'occasions sur lesquels il convient de se pencher lors de l'établissement d'une stratégie de développement applicable à l'agriculture de la Région:

Adaptation technologique - À cause de la juridiction partagée et de la multitude de programmes d'assistance, les représentants agricoles sont en général trop préoccupés à distribuer de l'assistance pour être en mesure de se concentrer sur leur fonction primordiale qui est celle de fournir des conseils techniques à l'exploitant. Le sérieux écart qui existe entre la recherche agricole et son application aux circonstances particulières auxquelles doit faire face l'exploitant de la Région pourrait être atténué si on confiait les rôles tant de recherche que d'extension aux universités provinciales, à condition que l'une d'elles soit chargée de délivrer des diplômes d'agriculture, en collaboration avec les autres universités qui lui seraient affiliées. L'application des programmes d'assistance devrait être du ressort des ministères gouvernementaux. Même si on a noté une tendance à l'élargissement de la taille des exploitations, ce qu'il importe de déterminer avant tout c'est de savoir si la taille et le degré d'utilisation constituent une unité économique viable.

Gestion des terres - Les terres agricoles améliorées constituent des ressources précieuses qui peuvent assurer un rendement économique annuel de façon indéfinie. La perte de terres agricoles au profit d'autres utilisations ou encore une mauvaise utilisation de telles terres, que ce soit à des fins d'urbanisation ou par abandon d'exploitations agricoles non rentables, suscite de la part du public suffisamment d'intérêt pour justifier le zonage et l'adoption de politiques fiscales en vue de maintenir en production les bonnes terres agricoles.

Stabilisation du revenu et commercialisation - Même si les offices de commercialisation contribuent à assurer la sécurité de l'exploitant et à maintenir les prix à des niveaux relativement stables pour le consommateur, ils entraînent des inconvénients qui se manifestent sur les plans de l'efficacité et de l'initiative qu'on pourrait minimiser en revenant à certaines caractéristiques du marché libre, à condition d'assortir le tout de programmes de stabilisation du revenu et d'assurance-récolte.

VI - L'ENTREPRISE

Le Conseil estime que la nécessité de revitaliser l'entreprise dans la Région prime sur toutes les autres préoccupations. Le chapitre particulier qu'il a consacré au monde des affaires (chapitre 6) est censé s'appliquer à divers degrés non seulement aux domaines de la fabrication, de la vente en gros ou au détail ainsi qu'au commerce en général, mais encore à ceux de l'extraction des ressources, du tourisme, de l'industrie, de la construction ainsi qu'à une foule d'autres services généraux et professionnels.

Le facteur commun dominant est le sens de l'entreprise, qu'on cherche à susciter au niveau du pêcheur, de l'agriculteur, du monde étudiant, de la petite entreprise et des professions au même titre qu'à celui du chef d'entreprise. Parmi les autres facteurs communs mentionnons la compétence sur le plan de la gestion et de la technologie, l'accessibilité aux capitaux, les politiques publiques favorables, la compréhension du monde des affaires, le mobile du profit ainsi que la satisfaction personnelle sur le plan de la réussite.

La performance du monde des affaires dans la Région semble avoir souffert non seulement du ralentissement général intervenu au cours des années 1970 mais également d'un manque de confiance plus marqué que dans le reste du Canada. L'investissement dans la Région s'est accru à moins de 5.8 p. 100 par an au cours de la période comprise entre 1973 et 1976 au regard du rythme national de 8 p. 100. La corrélation inverse des taux de chômage n'est que trop apparente.

Étant donné les différences marquées du côté des réussites économiques générales entre la Région et le reste du Canada, étant donné également la constatation que la faiblesse relative de la croissance dans la Région est reliée au fait qu'on n'a systématiquement pas tenu compte de la Région lors de l'établissement des politiques économiques nationales, le Conseil propose un train spécial de mesures de stimulation destinées à attirer l'attention du secteur privé sur la Région de l'Atlantique. Le fait que le principe de la différenciation régionale est maintenant reconnu par le gouvernement du Canada se traduit par des mesures telles que les crédits d'impôt à l'investissement et les subventions au développement régional, mais le Conseil estime que les répercussions de telles mesures jusqu'à présent ne sont pas suffisamment importantes compte tenu des problèmes aussi bien que des occasions qui se présentent pour l'économie régionale, comme l'indiquent clairement les données statistiques comparatives présentées dans le Rapport.

La répartition des mesures d'aide à l'entreprise que recommande le Conseil a pour objet de contribuer à régler les problèmes particuliers et les occasions relevées du point de vue régional, après consultation du monde des affaires. Voici quels sont les problèmes et les occasions:

- a) la vulnérabilité de la Région pour ce qui est d'attirer les capitaux d'investissement dans une période où les frais d'emprunt sont élevés;
- b) la pénurie de capitaux de risque dans la Région;
- c) l'indifférence manifestée par le secteur des sociétés nationales à investir des capitaux dans la Région, comme en témoigne en

particulier la Corporation de développement du Canada dont le gouvernement du Canada demeure cependant le principal actionnaire;

- d) des barrières tarifaires et non tarifaires qui nuisent à l'exportation de produits tirés des ressources de la Région dont le traitement serait plus poussé;
- e) le degré restreint de différenciation régionale dans les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, et la nécessité d'améliorer l'accessibilité aux dispositions de cette loi;
- f) la nécessité d'améliorer la compétence technologique axée sur les occasions industrielles de la Région sur la concurrence extérieure;
- g) l'amélioration de la compétence sur les plans du sens de l'entreprise et de la gestion dans le monde des affaires de la Région;
- h) la promotion de la production de la Région et des avantages qu'elle présente pour attirer l'investissement extérieur, et
- i) la revitalisation des liens commerciaux historiques avec la Nouvelle-Angleterre, ainsi qu'avec d'autres états américains, par l'intermédiaire de la Nouvelle-Angleterre.

Parmi les mesures recommandées pour constituer un train spécial d'incitations commerciales à l'intention de la Région de l'Atlantique mentionnons: un régime d'imposition régressif à l'intention du secteur manufacturier afin d'augmenter la valeur ajoutée; des instruments obligataires affranchis d'impôt; des incitations fiscales afin de stimuler la participation de capitaux privés de risque; la libéralisation du commerce de produits choisis qui peuvent être exportés par la Région; la modification du programme de subventions au développement régional; des dispositions plus avantageuses de différenciation régionale pour ce qui est des crédits d'impôt à l'investissement, tout particulièrement en ce qui concerne l'investissement dans des entreprises de recherche et de développement; des dispositions de défalcation d'impôt à l'intention d'industries choisies en pleine croissance de la Région suivant les grandes lignes adoptées pour l'industrie canadienne du film et pour l'industrie pétrolière quant à l'exploitation des secteurs relativement peu touchés, ainsi que l'établissement d'une Association de développement et de marketing de la Région de l'Atlantique à laquelle serait confié le mandat de commercialiser les produits de la Région à l'étranger et d'attirer dans la Région des capitaux d'investissement en provenance de l'extérieur. Le Conseil a noté que la Corporation de développement du Canada, où le taux de participation du gouvernement du Canada au capital-action atteint environ 68 p. 100, n'a procédé à aucun investissement direct dans la Région de l'Atlantique, et il recommande que la Corporation fasse un effort consciencieux en vue de participer au développement économique de la Région. Les diverses recommandations faites dans le Rapport sont établies en prenant pour acquis que l'un des principes de la Fédération canadienne sous-entend une répartition raisonnablement uniforme des occasions économiques par tout le pays. Les propositions ont entraîné des dépenses,

mais de l'avis du Conseil elles représentent une façon économique plutôt que financière d'aborder la solution d'un problème national sérieux.

À moyen et à long terme, comme l'a noté le Conseil économique du Canada dans le Rapport qu'il a établi en 1977 et qu'il a intitulé "Vivre ensemble", la Région devrait travailler à rattraper un retard de productivité. Les exemples les plus frappants de faible productivité dans la Région reflètent peut-être la taille des exploitations, la désuétude des installations et la vision à court terme des entrepreneurs. Le fait d'imputer à la faible productivité les problèmes économiques de la Région, aussi attrayante que puisse paraître la conclusion, témoigne de l'ignorance des origines historiques de ces problèmes. La vision d'ensemble ainsi présentée tend de plus à déprécier injustement le travailleur de la Région de l'Atlantique et à réduire l'investissement sous le prétexte d'une réputation qui n'est en aucune façon du seul ressort de la Région. Le Conseil de développement de la Région de l'Atlantique peut citer bon nombre d'exemples d'usines de la Région dans lesquelles les niveaux de productivité sont égaux, ou dans certains cas supérieurs, à ceux d'usines établies ailleurs au pays ou dans le monde où l'échelle de même que la méthode de gestion sont à peu près identiques. Aussi longtemps qu'on ne cherchera pas à atteindre dans la Région une répartition plus avantageuse de l'activité économique (à cet égard nous songeons plus particulièrement à une utilisation pratique plus poussée des innovations du côté de la recherche et de la technologie) afin d'atténuer le chômage et le sous-emploi qui atteignent présentement des niveaux élevés et d'accroître la production de la Région, la productivité régionale dans son ensemble aura tendance à demeurer faible et à sembler influencer défavorablement sur le potentiel économique de la Région.

VII - LES SERVICES

Les industries de services emploient présentement plus des trois-cinquièmes de l'ensemble de l'effectif ouvrier dans la Région et elles devancent à cet égard aussi bien le reste du Canada que les états de la Nouvelle-Angleterre. Aussi avantageuse que puisse avoir été la croissance dans les industries de services, le Conseil n'en demeure pas moins préoccupé du fait que la maturité apparente de l'économie régionale puisse être grandement trompeuse, car la croissance a résulté principalement du support artificiel de l'économie régionale par les paiements de transfert. S'il s'était produit une croissance comparable dans les secteurs primaires et secondaires de la Région à l'appui de la croissance survenue dans le secteur tertiaire, le Conseil insisterait beaucoup moins fortement sur la responsabilité au niveau national en ce qui concerne la stratégie de développement économique applicable à la Région au cours des années 1980. Voilà pourquoi une bonne partie des éléments de la stratégie proposée vise à amener une transformation du secteur des services de la Région de façon qu'il en vienne à compter davantage sur l'activité de génération de revenus qui a ses racines dans la Région elle-même.

Ce ne sont pas tous les services qui dépendent directement de la croissance véritable de l'économie locale. Certains possèdent une capacité inhérente à générer des revenus. Les exemples de ce genre comprennent la réparation et l'entretien des navires étrangers, le fonctionnement des sièges sociaux de sociétés nationales ou multi-nationales, les services nationaux du gouvernement, le tourisme de même que les services d'experts-conseils qui peuvent soutenir la concurrence à l'extérieur de l'économie locale. Les occasions qui se présentent à la Région d'améliorer sa position dans des domaines du genre sont d'importance cruciale pour la stratégie de développement proposé.

Le Conseil ne laisse pas à entendre qu'il n'est pas nécessaire d'améliorer la répartition des emplois du secteur des services de la Région par l'accroissement des paiements de transfert. Le fait que bon nombre de nouvelles compétences dans les secteurs des services soient maintenant disponibles représente un atout dont on pourrait profiter pour raffermir l'économie régionale. Dans le moment, elles dépendent cependant fortement de la générosité plutôt que des besoins des autres canadiens de même que des besoins des autres clients potentiels de la Région. De l'avis du Conseil, une telle situation n'est pas propice à l'efficacité des services, et le sens de l'entreprise à l'intérieur de la Région tend à manquer d'initiative et à avoir une conception erronée des réalités de la concurrence dans le monde extérieur.

LE TOURISME

Le tourisme est une industrie de services qui prend beaucoup d'importance dans chacune des quatre provinces de l'Atlantique. A des degrés divers, il dépend de l'attrait que possède la Région sur le plan des loisirs, mais dans le contexte plus vaste de l'industrie des voyages, il reflète le rythme général de l'activité commerciale de même que le revenu disponible

tant des résidents que des visiteurs. Le Conseil se réjouit de constater que le rythme d'accroissement annuel du nombre de visiteurs s'est maintenu, en dépit de la hausse des coûts, tout particulièrement en ce qui concerne le transport. Dans leurs programmes de développement touristique, les quatre provinces reçoivent l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale, des Parcs nationaux et du service des lieux et biens historiques du Canada, sans compter que le ministère de l'Industrie et du Commerce joue également un rôle actif dans la croissance de l'industrie touristique de la Région.

Dans une perspective régionale, la stratégie de développement qui vise à raffermir davantage la viabilité de l'industrie touristique exige, de l'avis du Conseil, une action encore mieux concertée de la part des diverses juridictions pour raffermir la confiance qu'ont les consommateurs de trouver dans la Région une place attrayante à visiter et où qu'il fait bon séjourner, de maintenir la capacité de la Région à soutenir la concurrence sans trop de subventions face à la hausse des coûts, et de relever la qualité des services offerts aux touristes dans la mesure où la clientèle se fait de plus en plus exigeante. Le Conseil a noté que les quatre provinces avaient déjà collaboré sur le plan de la publicité destinée au tourisme pour l'ensemble de la Région et il recommande que d'autres mesures conjointes soient adoptées dans des domaines tels que les systèmes de réservation, les activités et les manifestations qui ont lieu en dehors de la saison de tourisme, l'évaluation fiable et impartiale du logement, le marketing, le particularisme des mets et la formation. Comme il s'agit là d'un des domaines où la Région compte beaucoup de ressources, le Conseil estime que le tourisme joue dans la Région un rôle économique suffisamment important pour justifier l'établissement dans l'une des universités de la Région d'un département de formation spécialisée en gestion d'hôtels et de centres de villégiature, ainsi que de formation poussée en matière de conception des installations, sous réserve de la participation du Canada (pour des motifs de développement régional) et des trois autres provinces. Des représentations faites auprès du Conseil indiquent également qu'un certain nombre de politiques présentement en vigueur, à tous les niveaux de gouvernement, sans oublier le régime d'exploitation des services publics, ne tiennent pas suffisamment compte des besoins de l'industrie touristique. L'imposition multiple à laquelle sont soumises les boissons alcooliques (en particulier les vins servis aux tables des restaurants) apparaît au Conseil particulièrement onéreuse, compte tenu des autres difficultés que doit affronter l'industrie pour demeurer concurrentielle par exemple avec la Nouvelle-Angleterre en ce qui concerne le lieu de destination des touristes. Le Conseil recommande que tous les niveaux de gouvernement collaborent à mener une analyse des répercussions qu'ont leurs politiques sur l'industrie touristique et à redresser les anomalies sur le plan des politiques au besoin afin de stimuler l'intérêt du secteur privé dans cette industrie.

UTILISATION DIRIGÉE DES DÉPENSES COURANTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'importance que représente pour la Région le fait d'être choisi pour l'implantation de certaines opérations nationales de grandes sociétés et du gouvernement fédéral a déjà été signalée plus haut dans le présent résumé. Le cas du gouvernement national exige une attention particulière dans ce contexte étant donné qu'il s'agit là du plus important employeur et acheteur

unique au pays et qu'il a une responsabilité directe à l'égard de la Région de l'Atlantique aussi bien qu'à l'égard des autres régions.

Environ 27 p. 100 de la fonction publique fédérale du Canada, et dans certains cas les services atteignent la taille des grandes industries, se trouve concentré dans la Région de la Capitale nationale au regard d'environ 12 p. 100 aux États-Unis dans la région de Washington (D.C.). Le budget du gouvernement fédéral canadien pour 1977-1978 réservait \$5.5 milliards de dollars pour l'achat de biens et de services, y compris la formation de capitaux. De l'avis du Conseil, les dépenses courantes du gouvernement fédéral à elles seules constituent un instrument puissant pour contribuer à l'équilibre économique entre les régions.

Déjà le gouvernement du Canada a entrepris l'étude et pris la décision de déplacer certaines opérations courantes de la région de la Capitale nationale vers d'autres régions du Canada. La Région de l'Atlantique doit bénéficier de certaines décisions de déménagement annoncées récemment, et la mise en oeuvre des décisions exigera plusieurs années.

Le Conseil reconnaît que ce ne sont pas toutes les opérations fédérales qu'on peut déplacer, que certaines sont liées à un emplacement géographique donné et que toutes sont importantes pour les économies des régions où elles se trouvent présentement. Les décisions de déplacement de services établis ne seront jamais faciles à prendre. Le choix est plus facile quand on crée de nouveaux services. Leur implantation à l'origine pourrait avoir pour objet de contribuer à l'équilibre économique entre les régions, ou encore s'ils doivent être implantés à Ottawa, ils pourraient fournir de l'emploi en remplacement d'autres services qui peuvent être déménagés. Le Conseil recommande que les cas de déplacement possible des services fédéraux, non seulement en provenance d'Ottawa, fassent l'objet d'un processus constant d'analyse, que les déplacements à destination de la Région de l'Atlantique soient choisis de façon à servir les fins de développement économique et non à amener uniquement la croissance économique (les déménagements déjà annoncés à destination de la Région touchent en général des services à fort volume de travaux d'écriture, mais la Région a besoin de stimulants dans les domaines où l'effectif ouvrier s'occupe de gestion, de questions scientifiques et technologiques), et que la responsabilité administrative des décisions d'implantation soit confiée au ministère des Affaires économiques régionales que le Conseil propose et dont le responsable devrait se situer au niveau du Vice-Premier ministre.

Le Conseil doute fortement que le gouvernement fédéral se soit engagé de façon sérieuse à utiliser les opérations courantes d'achat pour favoriser le développement de l'économie régionale et recommande à cet égard que le gouvernement fédéral fasse preuve d'imagination sur le plan de l'établissement des politiques comme sur le plan de l'application de ces politiques.

VIII - SECTEURS D'APPUI - TRANSPORT, ÉNERGIE, BÂTIMENT

BÂTIMENT

Le Conseil n'a pas tenté de cataloguer les améliorations souhaitables sur le plan de l'infrastructure de la Région, et la stratégie de développement qu'il propose vise à améliorer la capacité de faire face aux besoins locaux par le relèvement de l'activité de l'économie régionale. Une aide fédérale appréciable a été apportée à l'infrastructure locale par le ministère de l'Expansion économique régionale ainsi que par diverses autres mesures. Comme il a été signalé plus haut, le taux d'investissement de capitaux dans la Région est cependant tombé dangereusement derrière la moyenne pour le reste du Canada, et il faudrait que se produise au plus tôt une inversion de la tendance si l'on veut atteindre les objectifs d'emploi proposés pour la population active de la Région d'ici 1991, tout particulièrement dans les métiers de la construction. Il faut remonter jusqu'à la construction du Chemin de fer Intercolonial, entreprise qui devait finalement avorter, pour identifier un grand projet national dont a bénéficié la Région dans le but unique de stimuler l'économie régionale à long terme et de l'intégrer à l'économie nationale sur le plan d'une contribution positive.

TRANSPORT

Après avoir examiné la politique et les réseaux de transport, le Conseil conclut que la Région demeure dangereusement vulnérable face aux bons et aux mauvais usages du secteur du transport en tant qu'instrument de développement économique. Les chefs politiques de la Région ont exprimé les craintes graves ressenties au sujet de l'application proposée du principe du financement par les utilisateurs dans le cas des services de transport établis aux frais de l'État. Comme il l'a signalé plus tôt, le Conseil recommande que la formulation de la politique nationale du transport afin de tenir compte des besoins de l'économie régionale soit confiée à la responsabilité du ministère des Affaires économiques régionales qu'il propose.

Étant donné que l'économie de la Région de l'Atlantique repose pour une part sur un régime étendu de subventions au transport établies il y a un bon nombre d'années, il ne serait à l'avantage ni de la Région ni du Canada de les éliminer graduellement à moins que le redressement de l'économie régionale ne justifie une telle décision. Il pourrait être utile de les modifier et peut-être même de les augmenter pour favoriser le redressement, comme l'a recommandé le Conseil en 1971 et comme il le recommande à nouveau dans son dernier Rapport.

Après avoir étudié les réseaux de transport établis actuellement dans la Région de même que les principaux besoins de l'avenir, le Conseil a recommandé l'amélioration du service ferroviaire pour le transport de certaines ressources produites en vrac, la surveillance rigoureuse de la qualité du service de transport, particulièrement dans les cas visés par des

obligations constitutionnelles, l'amélioration des raccordements routiers à destination de la Nouvelle-Angleterre ou en passant par cette région, dans l'intérêt du commerce Nord-Sud, et un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral à l'égard des éléments de l'industrie du transport requis pour faire de la Région de l'Atlantique la base d'approvisionnement et le centre de réception principaux pour ce qui est de la mise en valeur des ressources de l'Arctique, de la mer et du Labrador.

ÉNERGIE

La crise de l'énergie a été particulièrement grave dans la Région de l'Atlantique en dépit d'un programme d'envergure mis en oeuvre par le gouvernement fédéral afin d'atténuer les pires effets des augmentations radicales des prix du pétrole dans le monde. La politique nationale de l'énergie a comporté un certain nombre de mesures adoptées spécialement en vue d'aider la Région de l'Atlantique pour ce qui est de la conservation de l'énergie, de l'utilisation possible de nouvelles sources d'énergie situées à l'intérieur de la Région, de la construction d'une centrale nucléaire au Nouveau-Brunswick, d'un relevé des réserves de houille en Nouvelle-Écosse ainsi que du raccordement de l'Île du Prince-Édouard aux sources d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire d'un câble sous-marin.

La Région demeure un exportateur net d'énergie électrique à cause des engagements contractuels à long terme qui l'obligent à vendre la production considérable des chutes Churchill au Québec à des taux extrêmement bas qui avaient été fixés quelques années avant le début de la crise de l'énergie. Le Labrador compte d'abondantes réserves d'énergie hydroélectrique non mises en valeur, mais les barrières géographiques et les incertitudes sur le plan politique ont jusqu'à présent nuit aux travaux de l'évaluation financière du coût de leur mise en valeur. Parmi les autres grandes possibilités pour ce qui est de l'approvisionnement futur en énergie, mentionnons les marées de la Baie de Fundy, les réserves de houille, de même que le pétrole et le gaz en provenance du plateau continental et des îles de l'Arctique. De petits cours d'eau, la tourbe et des sources d'énergie non conventionnelles complètent le dossier de la sécurité à long terme de l'approvisionnement énergétique, mais à court comme à moyen terme, la crise de l'énergie entrave sérieusement le développement économique.

À moins qu'intervienne d'ici peu un accommodement entre Terre-Neuve et le Québec, ou qu'on ait recours au pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral, l'adoption de l'une ou de l'autre solution semblant peu probable, le Conseil estime prudent pour la Région d'établir ses choix en matière de stratégie énergétique sur:

- a) la conservation et les sources déjà disponibles, comme par exemple la houille de la Nouvelle-Écosse et les cours d'eau non aménagés de l'île de Terre-Neuve,
- b) les dispositions de réaffectation prévues dans l'entente portant sur les chutes Churchill afin d'entreprendre d'importants travaux de développement industriel au Labrador, ce qui devrait amener de nouvelles réaffectations,

- c) l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, si la chose est réalisable, et
- d) l'intérêt manifesté au niveau national pour
 - i) la réduction de la dépendance du pétrole importé,
 - ii) la mise en valeur des ressources de gaz et de pétrole de la mer comme de l'Arctique, ainsi que des ressources hydroélectriques du Labrador et de la baie de Fundy, pour lesquelles les ententes avec les provinces intéressées sont déjà conclues ou sur le point de l'être, et
 - iii) le développement régional dans son ensemble.

Les domaines combinés des réseaux de transport dans l'Arctique et des autres réseaux de transport qui ont une incidence maritime, de même que les importantes nouvelles sources d'énergie qui peuvent devenir disponibles pour la Région pourraient faire l'objet d'un schéma étendu d'aménagement réalisable par le gouvernement national principalement dans les provinces de l'Atlantique, et il en résulterait des avantages économiques considérables tant pour la Région que pour le Canada.

IX - EXTRAPOLATION DE LA POPULATION ET OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Une stratégie de développement applicable à la décennie à venir doit tenir compte du nombre de jeunes de la Région qui sont déjà nés mais qui se joindront à la population active au cours de la période. En conséquence, le Conseil a fait mener une étude professionnelle des extrapolations démographiques pour la Région jusqu'à l'année 1991, et dans ce cas on a heureusement pu utiliser les données récemment informatisées qui ont été tirées du recensement de 1976.

On s'attend que le groupe des 0-14 ans continue à diminuer par rapport à la population totale, mais le groupe des 15-64 ans, d'où provient le gros de la population active, va représenter une part plus importante de la population étant donné les taux de naissance élevés que la Région a connu dans le passé. Le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus ne devrait s'accroître que légèrement. Le taux de dépendance (rapport entre les représentants des deux groupes dépendants par rapport au groupe des 15-64 ans) va diminuer ce qui indique un assouplissement du fardeau du groupe de personnes qui constitueront la population active au cours de la période visée par les prévisions.

Par tranches de cinq ans, la population totale de la Région et la proportion qui appartient à la population active ont fait l'objet d'extrapolations et devraient atteindre les chiffres suivants:

	<u>Population totale</u>	<u>Groupe des 15-64 ans</u>
1976	2,181,800	1,544,100
1981	2,299,000	1,699,200
1986	2,421,600	1,820,000
1991	2,538,300	1,929,500

En se fondant sur les extrapolations faites jusqu'à l'année 1991 des taux actuels de participation de la population active, qui reflètent la difficulté d'accès à l'effectif ouvrier étant donné la pénurie d'emplois ces dernières années, il apparaît que la Région aura besoin d'environ 304,000 emplois nets supplémentaires entre 1976 et 1991 pour atteindre un taux de chômage de 5 p. 100 selon les calculs faits par Statistique Canada, et environ 400,000 emplois, dans les mêmes conditions, si la Région veut avoir atteint en 1991 les taux actuels de participation de la population active au niveau national. Le Conseil a fixé son objectif de stratégie de développement dans la moitié supérieure de la fourchette pour tenir compte tant d'une amélioration appréciable du taux de participation que d'une réduction tout aussi appréciable du taux de chômage. Même si le taux de participation de la population active au niveau national pourrait bien s'être amélioré par rapport au taux actuel une fois que nous serons en 1991, la création de 400,000 emplois supplémentaires nets dans la Région de l'Atlantique entre 1976 et 1991 serait vraisemblablement satisfaisante dans le cadre du grand objectif que s'est fixé le Conseil d'en arriver à la parité du côté des taux de chômage avec le reste du pays à l'intérieur de limites raisonnables. (A supposer qu'un taux de chômage de 5 p. 100 puisse paraître indûment optimisme, il convient de signaler que, au taux actuel de participation de la population active du Canada dans son ensemble, un taux de chômage de 6 p. 100

pour la Région exigerait quand même qu'on ait créé 390,000 emplois supplémentaires nets d'ici 1991, et même au taux de chômage de 9 p. 100, il faudrait 356,000 emplois nets supplémentaires).

La répartition entre les provinces des 400,000 emplois supplémentaires nets, compte tenu du point de départ en 1976 dans chaque cas, s'établirait comme suit:

Terre-Neuve	125,000
Île du Prince-Édouard	16,000
Nouvelle-Écosse	133,000
Nouveau-Brunswick	129,000

La stratégie de développement du Conseil se fonde sur la nécessité de trouver des emplois rémunérateurs à l'intérieur de la Région de façon que la population puisse y vivre. Le Conseil estime que toute politique nationale établie en vue d'attirer la main-d'oeuvre excédentaire de la Région vers des zones économiques en pleine intervescence en d'autres points du Canada représente une vision désuète du fédéralisme canadien qu'il faut rejeter. Les objectifs précisés et implicites de la stratégie du Conseil ne seront vraisemblablement atteints que s'il y a un engagement sans précédent de la part du gouvernement fédéral à l'égard de la Région et si les réussites sont extraordinaires à l'intérieur de la Région. Dans le premier cas, le Conseil estime que ce n'est pas trop demandé dans les circonstances, tandis que dans l'autre cas, il s'agit tout simplement de transformer en effort productif l'oisiveté coûteuse et démoralisante qu'entraîne un niveau élevé de chômage.

X - ATTITUDES ET PERCEPTIONS

Le Conseil est d'avis que le développement économique se réalise avant tout dans l'esprit des gens, que l'amélioration de l'efficacité de la production et les transformations de la structure économique en vue de produire des biens plus complexes ne sont que des reflets d'une perception plus raisonnée des conditions dans lesquelles ils vivent et des occasions qui se présentent à eux. Bon nombre de gens (par exemple en Hollande, au Japon, en Israël, en Suisse) ont démontré que l'abondance de ressources physiques n'était pas l'exigence la plus fondamentale pour la mise à profit du potentiel humain. La portion canadienne de l'Atlantique est caractérisée par le fait que les transformations des structures économiques qui se sont produites ont été en grande partie imposées de l'extérieur plutôt que suscitées de l'intérieur. Dans leur état de dépendance du contribuable canadien en général et de recours à une réserve de ressources abondantes mais mal exploitées pour tirer certains revenus, les gens de la Région de l'Atlantique ont peu de chance de connaître une accélération du développement économique à moins d'y mettre la volonté voulue et d'acquérir les compétences voulues pour trouver un meilleur agencement des facteurs économiques et politiques dont ils disposent.

SOLUTION DES PROBLÈMES

Dans la partie canadienne de l'Atlantique, les pêcheurs de homards de la localité "A" avaient besoin d'installations de stockage. Respectant en cela la façon ordinaire de procéder, un porte-parole entre en communication avec un dignitaire local, visiblement bien instruit et qui avait censément des entrées auprès des pouvoirs publics, afin de demander que le gouvernement leur fournisse un parc de stockage de toute urgence étant donné que la saison de pêche aux homards était déjà commencée. Comme il manque quelque peu d'expérience dans son rôle, la personne approchée demande des détails quant à ce dont on a besoin. Le porte-parole des pêcheurs, non parfaitement au fait des spécifications susceptibles de donner satisfaction aux pêcheurs, déclare ne pouvoir donner tous les détails mais indique qu'il y a sûrement quelqu'un au gouvernement qui peut les établir. Découragé de constater que le problème lui-même n'est pas compris, même s'il existe évidemment, le nouveau "leader" demande à rencontrer les pêcheurs. C'est alors qu'on constate que la difficulté n'est pas d'obtenir l'aide gouvernementale mais plutôt de déterminer la taille, les matériaux et l'emplacement du parc à homards. Une fois le problème bien posé, les pêcheurs décident qu'ils peuvent construire le parc à homards eux-mêmes, sans délai, étant donné que la saison est déjà commencée.

LOCALITÉS

Les progrès survenus ces dernières années dans les domaines du transport, des communications, de l'électrification rurale, des services de santé ainsi que des services d'éducation ont pour ainsi dire fait disparaître les effets de l'isolement dans la plupart des régions rurales. L'unité

collective importante de la Région de nos jours est, de l'avis du Conseil, la communauté régionale qui prend la forme d'un ensemble de petites collectivités et de hameaux rattachés à un centre urbain qui se trouve à une distance relativement modeste des agglomérations qu'il dessert. Même si la taille de ces unités varie, ce mode d'implantation est maintenant bien établi dans la Région et il tient compte des occasions comme des ressources locales. Le Conseil estime qu'il est préférable de renforcer et de perfectionner le mode d'aménagement naturel plutôt que de le briser et d'imposer un autre schéma d'implantation.

Les difficultés et les aspirations des communautés régionales où prédominent les francophones sont les mêmes que celles des autres communautés régionales de toute la Région, sauf que les différences sur le plan de la langue et de la culture rendent la situation plus complexe, tout particulièrement en ce qui concerne la mobilité de la main-d'oeuvre. Il faut faire de grands efforts pour que la population francophone se sente chez soi dans la Région dans son ensemble, de sorte que les choix que privilégient les francophones qui désirent sortir des régions rurales et progresser dans leurs carrières leur soient accessibles à l'intérieur de la Région même. Il convient de souligner la pertinence immédiate des efforts faits pour assurer des services bilingues dans les centres régionaux où un nombre appréciable de gens sont ou deviennent francophones, et d'attirer vers les centres urbains des entreprises qui pourraient souhaiter mettre à profit la présence francophone dans la Région, tout particulièrement en ce qui concerne la décentralisation des opérations du gouvernement fédéral, ce en quoi les francophones de la Région ont clairement un rôle important à jouer sur le plan national.

LES GENS DE LA RÉGION

Parmi toutes les provinces canadiennes, à l'exception peut-être du Québec, les provinces de l'Atlantique ont évolué sans connaître de dilution appréciable de la composition fondamentale de la population qui existait il y a cent ans ou plus. Les diverses souches ont été pour la plupart réduites de façon répétée par l'émigration mais elles n'ont jamais été submergées ni même visiblement ébranlées par l'immigration, étant donné que sauf pour quelques individus ici ou là les millions d'immigrants ont négligé la Région pour rechercher les occasions publicisées dans les grandes provinces canadiennes. Les attitudes au sujet de ce qui était encore l'Amérique du Nord britannique il y a une centaine d'années mettent évidemment plus de temps à se transformer dans la partie canadienne de l'Atlantique qu'ailleurs dans le pays. Les gens qui sont restés et dont la descendance s'est propagée dans la Région ont eu des difficultés à s'adapter à la réalité canadienne à toutes les étapes de l'histoire du Canada depuis l'ouverture des prairies, et, parmi les groupes régionaux, ils sont peut-être les moins conscients de la réalité moderne du Canada.

Il apparaît au Conseil que les questions troublantes qu'on pose au sujet de la nature et de l'avenir du Canada soulèvent parmi les gens de la Région de l'Atlantique une perplexité qui diffère manifestement de celle des autres Canadiens, sans compter les différents qui existent sans doute d'une personne à l'autre. Une partie de la population québécoise semble avoir

résolu la perplexité en rejetant la réalité canadienne. Dans l'Ouest canadien, à ce qu'il semble, on est résolu à la transformer. Dans la portion canadienne de l'Atlantique, il existe curieusement une crainte apparente de perdre ce qui n'a peut-être jamais existé ou ce qui est perdu depuis un bon moment. Le Conseil propose à la population de la Région de se rendre compte d'abord de sa propre réalité, de fixer ses propres priorités, et de rechercher en collaboration avec les autres Canadiens à créer une nouvelle réalité canadienne dans laquelle tous pourront se sentir plus à l'aise.

Hc
117
.M37A74514
Résumé/Auteur

Conseil de développement de la région de
l'atlantique Canada.

Title/Titre	Région de l'Atlantique-stratégie de développement économique pour les années quatre-vingt. Résumé, 1978		
Date	Borrower Emprunteur	Room Pièce	Telephone Téléphone

0133-34.3 (10/70) 7580-21-029-4581

